États financiers

Services Sociaux Helléniques du Québec

31 mars 2016

EY

Travailler ensemble
pour un monde meilleur

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du Conseil d'administration des
Services Sociaux Helléniques du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme sans but lucratif **Services Sociaux Helléniques du Québec** [«l'Organisme»], qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, l'état des résultats et l'état du solde du fonds pour l'exercice clos à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Services Sociaux Helléniques du Québec** au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Observations

Sans assortir notre opinion d'une réserve, comme c'est le cas pour d'autres organismes sans but lucratif, nous attirons l'attention sur la Note 2 des états financiers qui indique que l'Organisme a une dépendance économique envers la Communauté Hellénique du Grand Montréal pour le support financier et administratif ainsi qu'aux subventions gouvernementales. Cette situation, conjuguée aux autres informations exposées dans la Note 2, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation sans ces appuis.

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons qu'à notre avis, les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ont été appliquées de façon uniforme.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.[1]

Montréal, Canada
Le 31 mai 2016

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A121006

Services Sociaux Helléniques du Québec
[Constituée en vertu des lois du Québec]

Bilan

Au 31 mars 2016

	2016	2015
	$	$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	**23 176**	4 954
Comptes à recevoir	**190**	2 159
Subventions à recevoir	**3 912**	6 071
Total de l'actif à court terme	**27 278**	13 184
Passif et solde du fonds		
Passif à court terme		
Avance à payer – Communauté Hellénique du Grand Montréal *[note 5]*	**14 094**	—
Total du passif à court terme	**14 094**	—
Solde du fonds		
Fonds d'opérations	**13 184**	13 184
Total solde du fonds	**13 184**	13 184
	27 278	13 184

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

Services Sociaux Helléniques du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016 $	2015 $
Revenus		
Subventions – municipale, provinciale, fédérale *[annexes A et B]*	**40 116**	40 004
Subventions – PSOC	**33 269**	32 939
Activités	**18 153**	9 296
Dons	**4 416**	6 310
Autres *[note 2]*	**82 267**	62 687
	178 221	151 236
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	**134 022**	115 345
Loyer, électricité et chauffage	**16 000**	16 000
Honoraires	**8 545**	917
Frais de déplacement	**4 471**	2 373
Frais administratifs, activités et frais de repas	**4 241**	2 076
Frais de bureau, papeterie	**3 925**	2 848
Téléphone et internet	**2 655**	2 581
Marketing, relation publiques, site web	**1 528**	—
Frais bancaires	**1 201**	1 744
Formation du personnel	**880**	336
Ordinateurs et entretien informatique	**753**	7 763
	178 221	151 983
Résultat net	**—**	(747)

Voir les notes afférentes aux états financiers

Services Sociaux Helléniques du Québec

État du solde du fonds

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
	$	$
Solde du fonds au début	**13 184**	13 931
Résultat net	**—**	(747)
Solde du fonds à la fin	**13 184**	13 184

Voir les notes afférentes aux états financiers

Services Sociaux Helléniques du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

1) Statut et nature des activités

Services Sociaux Helléniques du Québec [«l'Organisme»] est un organisme à but non lucratif qui offre des services d'information-sensibilisation, de référence, de soutien psycho-social, d'accompagnement, d'ateliers et de cours de formation, et autres activités de charité, aux clients-bénéficiaires. Il vise l'excellence et la qualité. Grâce aux activités qu'il offre à la population – qui est principalement d'origine grecque mais inclut des bénéficiaires d'autres origines – de la grande région de Montréal, il est un organisme partenaire qui collabore étroitement et fidèlement dans le réseau de la Santé et des Services sociaux.

L'Organisme est constitué en société en vertu d'une loi privée de l'Assemblée législative de la province de Québec et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur les impôts du Québec, et, à ce titre, n'est pas assujetti à l'impôt.

2) Dépendance économique et continuité d'exploitation

L'Organisme ne possède pas d'actifs, à l'exception d'un compte de banque opérationnel et les comptes et subventions à recevoir. La Communauté Hellénique du Grand Montréal [«CHGM»] le soutient financièrement, et lui fournit des services administratifs. Il existe une entente implicite selon laquelle tout déficit encouru par l'Organisme est absorbé par le Fonds général de la CHGM. Ainsi, les manques de fonds au compte de banque sont régulièrement couverts par la CHGM et les sommes injectées de la CHGM sont comptabilisées comme autres revenus au poste «Autres» à l'état des résultats.

Par conséquent, la continuité d'exploitation de l'Organisme dépend du maintien du support financier et administratif de la CHGM à son égard ainsi que de l'apport de subventions gouvernementales, dont du Programme de Soutien aux Organismes Communautaires [«PSOC»]. De plus, il n'y a pas d'assurance que la CHGM pourra continuer de fournir le même support indéfiniment.

3) Principales conventions comptables

Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada*, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif et comprend les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Comptabilisation des produits

Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

Services offerts par des bénévoles

L'Organisme bénéficie d'un nombre de services offerts sous forme de bénévolat. Étant donné qu'il est difficile de déterminer leur juste valeur, les services de bénévolat ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Aide gouvernementale

Les montants reçus ou à recevoir provenant de programmes d'aide gouvernementale sont reflétés en revenus, lorsque l'Organisme est en droit de les comptabiliser, à condition qu'il soit raisonnablement certain qu'il en recevra les avantages.

Instruments financiers

L'Organisme comptabilise initialement un instrument financier à sa juste valeur, à l'exception des opérations entre apparentés qui sont comptabilisées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Les actifs financiers au coût amorti se composent de la trésorerie, comptes à recevoir et subventions à recevoir.

Les passifs financiers au coût amorti se composent de l'avance à payer - Communauté Hellénique du Grand Montréal.

4) État des flux de trésorerie

L'état des flux trésorerie n'a pas été présenté, car l'information sur les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

5) Avance à payer – Communauté Hellénique du Grand Montréal

Cette avance n'est pas garantie, ne porte pas d'intérêt et est sans modalités de remboursement.

Appui Laval

Exercice terminé le 31 mars 2016 Non vérifié

	2016 $ Budget	2016 $ Réel	2015 $
Revenus			
Subventions	**39 126**	**39 126**	26 373
Autre sources	**—**	**5 786**	—
	39 126	**44 912**	26 373
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	**33 069**	**36 865**	24 896
Frais administratifs	**3 557**	**3 557**	2 760
Frais de déplacement	**—**	**1 200**	600
Téléphone et internet	**500**	**1 000**	1 313
Marketing, relation publiques, site web	**500**	**750**	150
Frais de repas	**600**	**600**	—
Formation du personnel	**500**	**540**	—
Honoraires	**400**	**400**	—
Frais de bureau, papeterie	**—**	**—**	2 549
	39 126	**44 912**	32 268
Résultat net	**—**	**—**	(5 895)

Voir les notes afférentes aux états financiers

Conférence pour la semaine nationale des proches aidants

Exercice terminé le 31 mars 2016 Non vérifié

	2016 $		2015 $
	Budget	**Réel**	
Revenus			
Subventions	**2 040**	**990**	1 001
Autre sources	**—**	**842**	—
	2 040	**1 832**	1 001
Dépenses			
Activités	**880**	**750**	411
Marketing, relation publiques, site web	**510**	**500**	1 000
Honoraires	**450**	**400**	130
Frais administratifs	**90**	**90**	91
Frais de bureau, papeterie	**60**	**60**	180
Frais de déplacement	**50**	**32**	42
	2 040	**1 832**	1 854
Résultat net	**—**	**—**	(853)
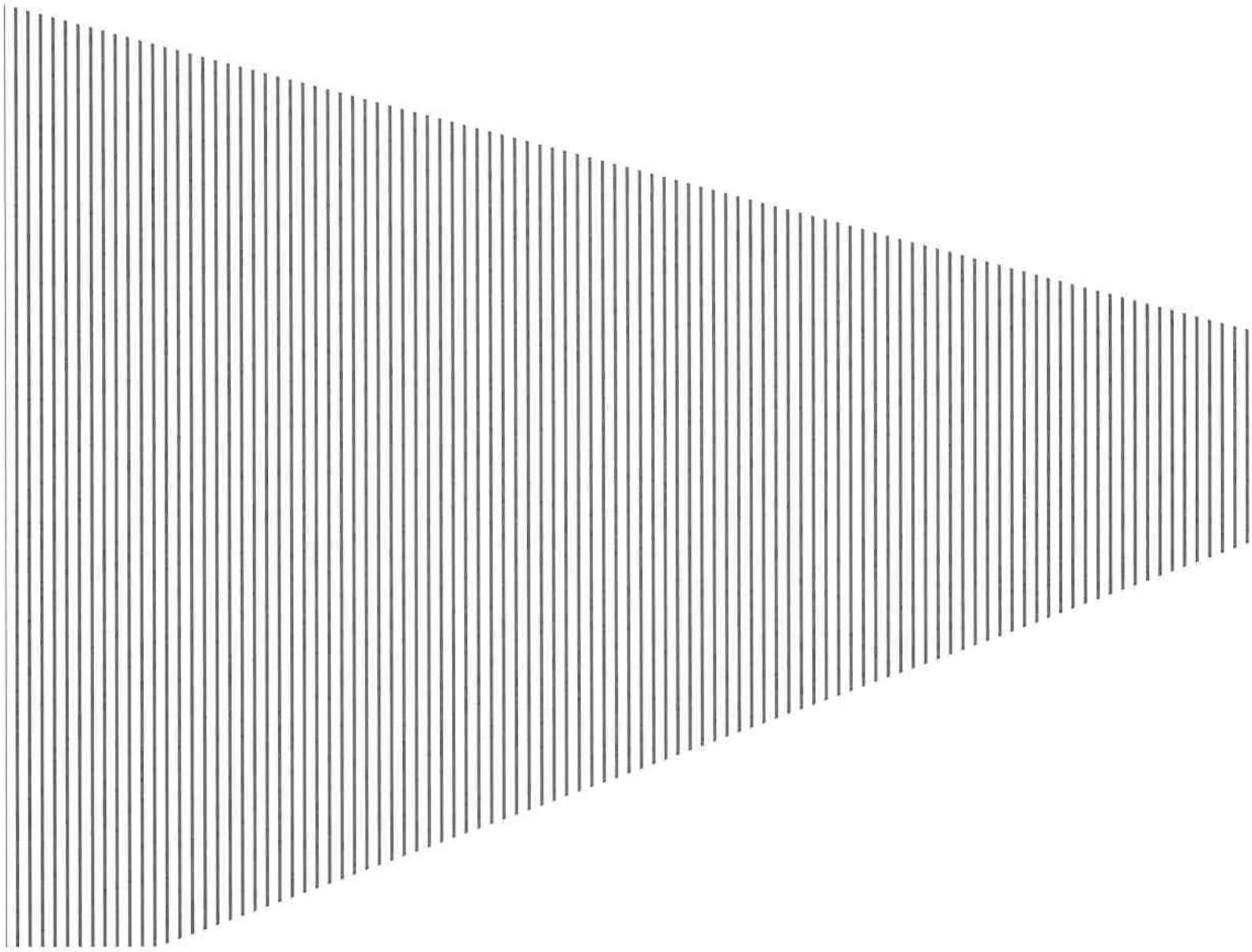
Voir les notes afférentes aux états financiers